

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

UNOFI-PRUDENCE - part C : ISIN FR0007035993 / part D : ISIN FR0007037254

Initiateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS (groupe UNOFI)

Site internet : www.unofi.fr

Appelez le 01.44.09.38.70 pour de plus amples informations.

Autorité compétente de l'initiateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce produit est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 2 mai 2025

En quoi consiste ce produit ?

Type : UNOFI-PRUDENCE est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : UNOFI-PRUDENCE a été créé le 14 septembre 1999 pour une durée de 99 ans. Les parts C et D de l'OPCVM UNOFI-PRUDENCE ont été créées le 14 septembre 1999.

Objectifs

L'objectif du FCP est, au moyen d'une gestion profilée, active et discrétionnaire, la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composé à 20 % de l'indice d'actions européennes Bloomberg Europe Large & Mid Cap Net Return et à 80 % de l'indice d'obligations souveraines de la zone euro Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3 Year TR.

Cet indicateur de référence composite est utilisé exclusivement à titre de comparaison des performances. Le gérant pourra donc, à son entière discrétion, s'exposer ou non à des titres composant lesdits indices.

Le FCP UNOFI-PRUDENCE est un OPCVM investi à plus de 50 % de son actif en parts ou actions d'OPC gérés ou non par la société de gestion ou une société liée. La stratégie de gestion consiste à sélectionner des instruments financiers en directs ou au travers d'OPC de toute classification, en recherchant une diversification des modes de gestion et des approches sectorielles.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 0 % à 30 % sur les marchés actions internationaux, de toutes capitalisations, de tous secteurs, dont 10 % maximum sur les marchés des actions de petites et moyennes capitalisations ;
- de 0 % à 100 % de l'actif net en produits de taux (obligations et autres titres de créance) de tous types (incluant les instruments du marché monétaire et les obligations convertibles), libellés en euro ou en devises, émis par des émetteurs souverains, publics ou privés, des pays de l'OCDE, et dont les notations sont principalement « investment grade » ou jugées équivalentes par la société de gestion.

L'exposition aux titres spéculatifs (« high yield ») est limitée à 20 % de l'actif net.

La sensibilité du FCP (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) varie dans une fourchette comprise entre 0 et 7.

L'exposition aux actifs risqués visant à dynamiser la performance du FCP (actions et obligations spéculatives) est limitée à 30 % de l'actif net.

Le gérant peut utiliser des contrats financiers à terme ferme ou optionnels pour ajuster l'exposition (action et taux) ou se couvrir contre les risques actions, de taux ou de change. L'utilisation de ses instruments financiers dérivés n'engendrera pas de surexposition à ces risques.

Le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

La part C est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement réinvestis. La part D est une part de distribution, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement distribués.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Investisseurs de détail visés

Ce produit est destiné à des investisseurs particuliers (dits « de détail ») disposant d'un niveau de connaissance limité et n'ayant aucune expérience, en matière de marchés et produits financiers. Il convient aux clients qui recherchent une croissance du capital, peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 3 ans, et acceptent un risque de perte en capital (voir rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? »).

La part C de cet OPCVM est plus particulièrement destinée à servir de support d'unité de compte des contrats d'assurance-vie et de capitalisation proposés par UNOFI-ASSURANCES.

Dépositaire : CACEIS Bank France

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si ce produit est utilisé dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, les coûts présentés ci-après n'incluent pas les éventuels coûts liés à ces contrats.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé : (i) qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ; (ii) que 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux annuels	198 €	452 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,0%	1,5%

(*) Elle illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,5 % avant déduction des coûts et de 1,0 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,80% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 80 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,18% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	118 €
Coûts de transaction	0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Néant

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans.

La période de détention recommandée a été définie sur la base du profil de risque et de rendement du produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne, comme indiqué dans le prospectus. Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur la performance ou le risque du produit. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre produit et du maintien de son niveau de risque.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, l'investisseur peut adresser un courrier postal à UNOFI - services clients - 30, boulevard Brune CS 30303 19113 Brive Cedex ou un courriel à l'adresse : unofi@unofi.fr en précisant en objet "réclamation à l'attention du service clients" et en indiquant ses coordonnées, les références de son compte ou contrat ainsi que l'exposé de sa réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez les informations relatives aux performances passées du produit, sur une période de 10 ans maximum en fonction de sa durée d'existence, et aux calculs mensuels des scénarios de performance sur le site internet d'UNOFI : www.unofi.fr.